DEL2025-86B

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260114-DEL2025_086B-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
15	10	13

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 18h32, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. LE LEUCH Éric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. DELAPORTE Christophe, M. GOUARIN Joël, M. SERMIER François, M. PRONO David, Mme FOURRIER Geneviève, M. ARTIGE Jean François, M. LE PADELLEC Maxime,
Pouvoirs :
Mme FRELAUT Renée (pouvoir à M. LE LEUCH Éric), LEDOYEN Jérôme (pouvoir à M. GOUARIN Joël), DEVYS Bertrand (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie).
Absents excusés : M. HERVÉ Samuel, Mme JOSSIC Katell.

Date de convocation : 5 décembre 2025
Secrétaire de séance : M. GOUARIN Joël

86B-2025 ERREUR MATERIELLE Création d'un budget unique pour les ports de Portivy et d'Orange

Le Maire rappelle, qu'à ce jour, il existe un budget annexe pour le port de Portivy/ZMEL et un pour le port d'Orange.

Après échanges avec les services de la trésorerie principale d'Auray, il apparait plus cohérent de regrouper le suivi comptable des deux ports en créant un budget annexe commun « Ports » et d'isoler la gestion de la ZMEL dans un budget annexe dédié aux activités des mouillages.

Les opérations comptables relatives à la ZMEL resteront dans le budget 10702 « Port de Portivy/ZMEL » qui sera ainsi renommé « ZMEL ».

Les opérations d'investissement correspondantes au port de Portivy seront transférées vers le budget 10703 « Port d'Orange » renommé « Ports ».

Le résultat de fonctionnement restera quant à lui sur le budget unique ZMEL, l'excédent dégagé étant essentiellement dû aux activités de la ZMEL.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2025,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Décide de renommer** le budget annexe 10702 « ZMEL » ;
- **Décide de créer** un budget annexe 10703 « Ports » de regroupement des ports de Portivy et d'Orange au 01/01/2026 ;
- **Décide de transférer** les écritures comptables d'investissement du port de Portivy vers le budget annexe 10703 « Ports » ;
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Le secrétaire de séance
M. GOUARIN Joël

MAIRIE DE ST-PIERRE-QUIBERON (MORBIHAN)

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 11 décembre 2025
Le Maire, Stéphanie DOYEN